



LE FOYER DE CACHAN

Juillet 2011

Rapport sur un organisme faisant
appel à la générosité publique

Cour des comptes

Le présent rapport conclut un contrôle exercé par la Cour des comptes sur l'association reconnue d'utilité publique « Foyer de Cachan » au titre des dispositions de l'art. L. 111-8 du code des juridictions financières relatif au contrôle des organismes faisant appel à la générosité publique ou recevant des dons ouvrant droit à un avantage fiscal.

SOMMAIRE

Synthèse et recommandations	7
I. - Présentation de l'activité, des statuts et de la gouvernance du Foyer de Cachan	9
A - Une activité en profonde évolution	9
B - Une activité en décalage avec les statuts de l'association	10
C - Une équipe dirigeante renouvelée	11
D - Un très bon taux de réussite aux examens	11
E – Projet d'établissement et perspectives du Foyer	12
II. - La collecte et l'emploi des ressources issues de la générosité publique.....	17
A - Des déclarations d'appel à la générosité publique qui ne correspondent pas strictement à la définition statutaire de la mission du Foyer	17
B - Des appels aux dons qui appellent plusieurs observations	18
C - Des dons et legs représentant le quart des ressources du foyer	19
D - Les modalités de traitement des dons et legs.....	20
E - L'emploi des ressources collectées devrait être mieux précisé	21
Conclusion	23
Annexe	25
Réponse de la présidente du Foyer de Cachan	29

Synthèse et recommandations

Le Foyer de Cachan, ancien orphelinat de La Poste, est une association reconnue d'utilité publique, qui fait appel à la générosité publique pour assurer une partie du financement du lycée professionnel privé et de l'internat situés à Cachan, dans le Val-de-Marne, qui constituent actuellement son activité principale.

Créée en 1915, reconnue d'utilité publique en 1922, cette association a d'abord accueilli des orphelins de guerre de postiers, dans le Foyer qu'elle a ouvert en 1923, sur un terrain de près de 4 ha, situé à proximité de l'École normale supérieure de Cachan et jouxtant l'École nationale des travaux publics. Ayant initialement vocation à préparer aux métiers de La Poste et à ceux de la mécanique, le Foyer a assuré une fonction d'internat pour le primaire comme pour le secondaire jusqu'en 1998. A cette date, l'internat lié à l'école primaire a été fermé et, en 2008, le collège et les places d'internat correspondantes ont également été fermés.

Le cadre juridique dans lequel œuvre le Foyer est celui d'un établissement privé d'enseignement sous contrat d'association avec l'Éducation nationale. Les ressources que le Foyer reçoit à ce titre sont complétées par les contributions des familles, les subventions de La Poste, de France Télécom et les dons et legs, qui représentent une part substantielle de ses ressources.

Le Foyer est aujourd'hui en complète transformation, avec l'accueil depuis la rentrée scolaire 2010 d'un internat d'excellence et la mise en œuvre d'un projet de résidence étudiante.

L'examen des comptes d'emploi des ressources collectées auprès du public a concerné les exercices 2007 à 2009. Les principales observations et recommandations de la Cour des Comptes portent sur l'information des donateurs.

L'association a mis en avant dans sa communication les enfants qu'elle accueillerait alors qu'il s'agit de jeunes, adolescents voire adultes. Elle n'a pas informé en temps utile les donateurs des changements profonds qu'a connus le Foyer et en particulier la fermeture du collège et le plan social qui l'a accompagné. Enfin, l'association doit mieux expliciter les règles de répartition de l'emploi des ressources collectées auprès du public de façon à se conformer aux dispositions de l'arrêté du 11 décembre 2008 qui prévoit la nécessité de répartir l'emploi des

ressources collectées entre les missions sociales, les frais d'appel à la générosité publique, les frais de fonctionnement et les ressources non utilisées et restant à affecter. L'ensemble de la politique de communication du Foyer doit être réexaminé et approuvé par le conseil d'administration.

I. - Présentation de l'activité, des statuts et de la gouvernance du Foyer de Cachan

A - Une activité en profonde évolution

Jusqu'à l'année scolaire 2008/2009, le Foyer de Cachan dispensait un enseignement de la sixième à la terminale. L'effectif était de plus de 400 élèves, dont la moitié était interne. Cet effectif était réparti entre un collège de moins de 150 élèves et un lycée de 200 à 300 élèves préparant aux CAP, BEP et Bac professionnel dans les domaines de l'électrotechnique, de la vente, et du sanitaire et social.

Les difficultés rencontrées, tant dans le domaine de la gestion du Foyer qu'au plan financier, ont conduit l'association à des changements profonds, dont certains sont encore en cours de mise en œuvre. Ces changements ont notamment été provoqués par les résultats des audits menés à l'initiative de La Poste (2002) et du comité d'hygiène et de sécurité (2007), ainsi que par les difficultés financières auxquelles l'association a été confrontée.

L'association a engagé d'importantes mesures correctrices notamment en matière de masse salariale et de gestion, constatées en 2006 dans le rapport de suivi des préconisations de l'audit. Ce dernier soulignait cependant une impression globalement négative des familles pour la période 2005/2006, beaucoup de parents évoquant des difficultés d'encadrement, une mauvaise ambiance intérieure et des problèmes relationnels entre élèves, expliquant de nombreux départs en cours d'année, en particulier pour les élèves internes.

L'expertise des conditions de travail au sein de l'établissement, demandée en 2007 par le comité d'hygiène et de sécurité du Foyer dressait un constat sévère de la situation, caractérisée par des relations sociales et professionnelles extrêmement dégradées, une définition insuffisante du projet d'établissement du Foyer, et la nécessité de repenser complètement son organisation et son fonctionnement.

Enfin, les états financiers annuels montraient la rapide dégradation de la situation financière, les pertes passant de 83 000 € fin 2006 à

938 000 € fin 2007, et à 1,8 M€ fin 2008 pour un volume global de produits et charges de l'ordre de 6 M€.

Prenant en compte l'ensemble de ces difficultés, l'association, sous la responsabilité de sa présidente, a pris la décision, début 2008, de poursuivre la gestion du lycée professionnel, mais de fermer dès la rentrée scolaire 2008/2009 le collège, et de lancer une réflexion sur l'avenir du Foyer.

B - Une activité en décalage avec les statuts de l'association

Les statuts actuels de l'association ont été approuvés par arrêté du ministre de l'Intérieur du 20/07/05, après avis du Conseil d'Etat.

Aux termes de l'article 1 des statuts, « *L'association dite le Foyer de Cachan a pour but de venir en aide en priorité aux orphelins de guerre, aux orphelins et aux familles en difficulté des personnels des groupes La Poste et France Télécom, sans distinction. Elle se charge d'accueillir ces jeunes et de leur offrir une formation générale, technologique ou professionnelle*

Aux termes de l'article 2, « *L'association reçoit des jeunes qu'elle accueille dans un internat ou une maison d'étudiants. La formation est dispensée par des établissements d'enseignement privé sous contrat avec l'État*

« *Dans la limite des places disponibles, l'internat et les établissements d'enseignement peuvent prendre en charge d'autres jeunes dont les responsables s'engagent à payer un prix de pension ou de demi-pension fixé par le conseil d'administration*

« *L'association peut se livrer à toute activité se rapportant directement ou indirectement à l'éducation, l'accueil, la formation des jeunes, la culture et l'insertion dans la vie professionnelle*

« *A cette fin, elle peut mettre en œuvre toutes activités parascolaires comme l'accueil, l'hébergement, la restauration, la mise à disposition de locaux et d'une manière générale se livrer à toute activité de quelque nature que ce soit, en relation avec son objet principal*

Les statuts du Foyer lui confient donc un rôle prioritaire d'accueil et une mission éducative et sociale à l'égard de « jeunes » de familles en difficulté des groupes La Poste et France Télécom. Ceux-ci ont constitué pendant longtemps la part principale des jeunes accueillis. Au début des

années 1990, ils en formaient les deux tiers alors qu'ils n'en représentent plus aujourd'hui que 12 %.

C - Une équipe dirigeante renouvelée

L'association se compose de membres actifs, de membres bienfaiteurs et de membres d'honneur. Conformément aux statuts, l'assemblée générale se réunit au moins une fois par an pour approuver les comptes de l'exercice précédent, le budget de l'exercice en cours et désigner par tiers les administrateurs. Le nombre d'adhérents, qui avait diminué au cours des dernières années pour ne plus atteindre que 69 adhérents à jour de leurs cotisations en 2009, est revenu à plus de 200, les associations reconnues d'utilité publique devant avoir, selon la doctrine du Conseil d'État, plus de 200 adhérents.

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 24 membres élus par l'assemblée générale pour trois ans. Le conseil choisit ceux de ses membres qui constituent le bureau, lequel est renouvelé chaque année ; il élit son président et désigne le directeur.

Le bureau et le conseil se réunissent régulièrement et débattent de l'ensemble des questions ayant trait à la vie de l'association.

Le président du conseil d'administration préside les séances du conseil et de l'assemblée générale et est chargé de l'exécution de leurs décisions. Il ordonne les dépenses. Il peut donner délégation dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

La présidente actuelle du conseil d'administration du Foyer exerce ces fonctions depuis 2005. Une directrice administrative et financière, a été recrutée en juillet 2007 et un nouveau directeur du lycée professionnel a pris ses fonctions à la rentrée 2010.

D - Un très bon taux de réussite aux examens

La physionomie du Foyer s'est considérablement modifiée au cours de ces dernières années en raison de la fermeture du collège, de la réduction du nombre des internes et du développement de l'apprentissage. Le nombre d'élèves accueillis est passé entre les rentrées scolaires 2007 et 2009 de 482 à 234 et le nombre d'internes de 204 à 56.

Les élèves accueillis connaissent des difficultés éducatives ou sociales importantes. A titre d'exemple, pour l'année scolaire 2009/2010, 88 % des élèves ont au moins un an de retard, 10 % d'entre eux ont trois

ans de retard et 6 % quatre ans de retard. Parmi ces élèves, certains sont envoyés par les services de l'aide sociale à l'enfance et d'autres relèvent de « l'internat primaire », formule mise au point par les départements de Paris et des Hauts-de-Seine pour placer, avec l'accord des familles, des jeunes de 8 à 16 ans, en internat, en particulier à Cachan, avec un suivi éducatif spécifique.

L'établissement a lancé l'actualisation de son projet d'établissement qui, datant de 2001 et correspondant à un moment où le Foyer disposait d'un collège et d'un lycée, n'est plus conforme à la réalité. Le Foyer fait un effort spécifique de suivi des jeunes avec trois éducateurs en charge des relations avec les élèves, leurs professeurs, les familles et les services sociaux. Les élèves bénéficient d'un soutien scolaire et d'activités extra scolaires, culturelles, artistiques et sportives, en plus des heures prévues dans le cadre du contrat d'association.

Les enseignants relèvent de l'Éducation nationale, selon la formule propre aux établissements sous contrat d'association. Le lycée professionnel prépare aux CAP, BEP, et Bac professionnel, dans plusieurs disciplines, du secteur industriel (métallerie, électrotechnique, énergie, équipements et communicants), du secteur tertiaire (vente), et des soins à la personne (carrières sanitaires et sociales). Il accueille des apprentis, en lien avec le centre de formation d'apprentis (CFA) de l'académie de Créteil et le centre de formation des apprentis aux métiers de La Poste en Ile-de-France (formation au métier de facteur via la préparation du CAP de tri et distribution).

Le Foyer obtient des taux de réussite élevés aux examens (89,6 % en moyenne en 2009), soit des résultats supérieurs de 10 points à la moyenne nationale de l'enseignement professionnel. Ces résultats, confirmés en 2010, avec un taux de réussite de 88,35 %, illustrent l'effort d'amélioration entrepris au cours des dix dernières années.

E – Projet d'établissement et perspectives du Foyer

C'est lors de l'assemblée générale du 23 mai 2008 qu'a été évoquée la nécessité d'une part de fermer le collège, compte tenu de son coût financier et des difficultés de gestion et d'encadrement des élèves et d'autre part, de définir un nouveau projet pour les années à venir, s'inscrivant dans la mission éducative et sociale du Foyer et lui permettant de retrouver un équilibre de gestion. Ce projet comporte aujourd'hui trois aspects : le développement du lycée professionnel ; l'accueil d'un internat

d'excellence dans le cadre de la Dynamique Espoir Banlieues ; la construction et la gestion d'une résidence étudiante.

Le développement du lycée d'enseignement professionnel

Les formations délivrées s'organiseront autour de trois pôles, comme aujourd'hui, à la fois en formation initiale et en apprentissage: un pôle vente commerce, un pôle électrotechnique, un pôle sanitaire et social. Les perspectives, inscrites dans le plan quinquennal validé par le rectorat, sont d'accueillir à l'horizon 2012/2013 350 élèves et une cinquantaine d'apprentis, soit près du double de l'effectif total actuel. Cette augmentation du nombre d'élèves correspondrait au développement des bacs professionnels dans les lycées professionnels en lieu et place des BEP et à leur préparation en trois ans et non plus deux, le Foyer préparant préalablement les élèves au CAP.

L'internat d'excellence

Un internat d'excellence a été ouvert à la rentrée de septembre 2010. Mesure de la Dynamique Espoir Banlieues, l'internat s'adresse à des jeunes ayant de réelles possibilités de réussite mais ne bénéficiant pas d'un environnement favorable aux études. Les critères d'éligibilité sont le potentiel scolaire et les conditions sociales et matérielles, les jeunes devant être boursiers, issus d'un établissement relevant de l'éducation prioritaire et habitant un quartier de la politique de la ville.

L'internat d'excellence constitue une section de l'internat d'excellence de Sourdun (Seine-et-Marne) qui a ouvert ses portes à la rentrée 2009. L'Éducation nationale a affecté un conseiller principal d'éducation, les surveillants et les professeurs. La responsabilité du bon fonctionnement de l'internat d'excellence est assurée par la principale du collège Victor Hugo de Cachan. L'internat n'est donc pas géré directement par le Foyer, qui joue en la circonstance le rôle d'un prestataire de services, en mettant à disposition les locaux d'hébergement et salles de classes et en assurant la restauration.

Le Foyer accueille, depuis la rentrée 2010, 50 jeunes collégiens, au sein de deux classes, une 4ème et une 3ème. L'effectif passera à 100, voire 120 élèves à la rentrée 2011. Les locaux étaient disponibles, l'internat n'étant utilisé qu'au tiers de ses possibilités. Une convention avec le rectorat de Créteil définit les contreparties financières de la mise à disposition des locaux et des prestations qui seront assurées par le Foyer. Le Foyer en attend une participation aux charges à hauteur d'environ 500 000 € pour l'année scolaire 2010/2011 et une participation aux travaux de 135 000 €. Ce projet s'inscrit dans les missions sociales et

éducatives du Foyer, même s'il ne correspond pas à la vocation initiale d'accueil de jeunes des groupes La Poste et France Télécom.

Le projet de résidence étudiante

Le conseil d'administration a lancé en mars 2009 l'étude de la construction d'une résidence étudiante d'une capacité de 300 chambres sur le site du Foyer, qui devrait ouvrir à la rentrée 2012, avec un prix de location fixé à 500 € par chambre. La demande de logement étudiant est forte en Ile-de-France et le Foyer peut en particulier répondre aux besoins des étudiants de l'École nationale des travaux publics, dont les élèves, actuellement dispersés entre Paris et Cachan seront prochainement tous regroupés à Cachan (2500 élèves). Les étudiants issus de familles d'agents de La Poste et de France Télécom seront prioritaires. Les travaux devraient commencer en 2011, pour une mise en service à la rentrée 2012.

Le Foyer attend de cette activité une meilleure répartition des charges fixes d'entretien de son patrimoine foncier et immobilier et des revenus nets qui pourront se substituer aux aides extérieures de La Poste et de France Télécom. L'association reste cependant prudente sur le niveau des revenus qui seront tirés annuellement de la résidence étudiante, qui pourraient être de 500 000 €.

La situation financière du Foyer

Tableau n° 3. Analyse du résultat de 2006 à 2009.

En milliers €	En milliers d'€			
En milliers €	2006	2007	2008	2009
Produits d'exploitation	4 856	4 697	4 276	3 608
Charges d'exploitation	5 753	6 243	5 736	4 897
Résultat d'exploitation	- 897	- 1 546	- 1 460	- 1 289
Résultat financier	332	11	20	10
Résultat exceptionnel	484	597	-339	1 408
Résultat de l'exercice	- 83	- 938	- 1 779	129

Source: états financiers annuels.

Alors qu'en 2006, l'ensemble des produits et des charges était encore quasiment à l'équilibre, les comptes 2007 révèlent un déficit de

l'exercice de 938 000 €. Ce résultat négatif s'explique principalement par la chute des produits de solidarité (- 427 000 €) et la hausse des charges de personnel (+ 381 000 €). Les produits de solidarité étaient constitués par la vente d'un catalogue de produits et surtout des cartes du Foyer de Cachan dans les bureaux de poste, qui a cessé, suite au retrait de La Poste en 2007. Par ailleurs, les charges de personnel se sont accrues de 381 000 €, en raison du renforcement de l'équipe de surveillants -compte tenu des difficultés rencontrées dans la gestion du collège-, mais aussi d'augmentations de salaires.

Les comptes 2008 font apparaître une aggravation de la situation financière, avec un doublement du déficit de l'exercice qui s'élève à 1,779 M€. Ces difficultés aggravées sont liées, pour les ressources, à une baisse notable des legs, qui s'élèvent à 95 000 € seulement en 2008 contre 544 000 € en 2007, et, au titre des charges, à une augmentation des dotations aux provisions et à une hausse des frais de fonctionnement, liées en grande partie au plan social, élaboré pour faire face à la réduction d'activités. La charge de ces licenciements impacte le résultat 2008 pour 897 000 €, soit la moitié du déficit.

Le résultat de l'exercice 2009 est de + 129 000 €, en raison d'un montant de legs encaissés très supérieur à la moyenne, soit 1 445 000 € contre une moyenne annuelle de l'ordre de 500 000 €.

Le Foyer a établi des prévisions budgétaires à l'horizon 2012, avant la mise en place de la résidence étudiante et hors revenus tirés de l'internat d'excellence. La projection donne un déficit d'exploitation courant d'environ 400 000 € couvert par les legs annuels. Au delà de 2012, les revenus de la résidence étudiante et de l'internat d'excellence sont censés prendre le relais des aides de La Poste et de France Télécom.

L'importance des recettes attendues de l'exploitation de la résidence étudiante illustre le caractère primordial d'une définition rigoureuse des modalités de sa gestion.

II. - La collecte et l'emploi des ressources issues de la générosité publique

A - Des déclarations d'appel à la générosité publique qui ne correspondent pas strictement à la définition statutaire de la mission du Foyer

Aux termes de l'article 3 de la loi du 7 août 1991, « les organismes, qui afin de soutenir une cause scientifique, sociale, familiale, humanitaire, philanthropique, éducative (...), souhaitent faire appel à la générosité publique dans le cadre d'une campagne menée à l'échelon national soit sur la voie publique, soit par l'utilisation de moyens de communication, sont tenus d'en faire la déclaration préalable auprès de la préfecture du département de leur siège social ».

Le Foyer fait appel depuis de très longues années à la générosité publique. Pour les trois exercices considérés, les déclarations annuelles de collectes des fonds transmises à la préfecture du Val-de-Marne les 25/01/07, 11/02/08 et 10/02/09, précisent : qu'il s'agit de campagnes menées à l'échelon national annuellement ; que **conformément à ses statuts**, la mission du Foyer est l'accueil, la formation, l'éducation et l'insertion assurés pour des enfants en difficulté familiale, sociale, financière et/ou scolaire ; que les résultats financiers font apparaître la nécessité de recourir à l'aide privée ; que les modalités d'appel à la générosité se font par plusieurs mailings dans l'année pour les appels à dons et un mailing spécifique pour les ventes par correspondance.

En indiquant que la mission du Foyer est d'accueillir des enfants et non des « jeunes » en difficulté familiale, sociale, financière et/ou scolaire, la déclaration d'appel ne reprend pas strictement la définition statutaire de cette mission, telle qu'indiquée *supra*. L'association s'écarte aussi de la réalité en ciblant son appel sur des enfants en difficulté, alors qu'elle accueille des jeunes, adolescents ou adultes. Elle n'est pas en contradiction avec la mission éducative et sociale qu'elle exerce, qui est d'intérêt général et qui justifie l'appel à

la générosité publique. Elle devrait néanmoins, comme la présidente s'y est engagée devant la Cour, revoir la formulation de la déclaration d'appel à la générosité publique.

B - Des appels aux dons qui appellent plusieurs observations

Les objectifs des appels aux dons sont mentionnés sur le site internet du Foyer et dans les différents publipostages qu'il effectue.

Sous la rubrique « Nous aider », le site internet du Foyer présente les différentes possibilités de dons, donations et legs et définit ainsi les objectifs de l'appel à la générosité publique :

- pour les dons, « pour mener sa mission auprès des **enfants en difficulté**, le Foyer de Cachan compte sur la générosité du public. (...). Faire un don au Foyer de Cachan, c'est permettre à un **enfant** de sortir de ses difficultés, de reprendre le chemin de la réussite personnelle et professionnelle » ;

- pour les donations et legs, « en consentant une donation ou un legs au foyer de Cachan, vous pérennisez **notre action au service de l'enfance en difficulté** (...) ».

Les publipostages effectués de 2007 à 2009 consistent dans l'envoi deux fois par an de formulaires de souscription avec un descriptif des missions du Foyer et d'autre part de l'acheminement de lettres trimestrielles d'information sur la vie du Foyer, ces lettres étant accompagnées de bons de souscription.

L'envoi des formulaires de souscription au Foyer comprend la description générale des activités du Foyer et des missions qu'il poursuit, ainsi que des exemples et des témoignages illustrant l'utilisation des ressources collectées. Le formulaire de souscription a comme titre « **Oui, je fais un don au Foyer de Cachan. J'aide un enfant en difficulté à construire son avenir** » ; il est accompagné de la présentation de l'action du Foyer « en faveur des **enfants en difficulté** ».

Les lettres trimestrielles du Foyer de Cachan présentent, dans un format de quatre pages, le Foyer, avec à chaque fois un éclairage spécifique sur la vie du Foyer, qui peut concerner les résultats aux examens ou un aspect de l'activité en faveur des jeunes accueillis.

Le contenu de ces appels à la générosité publique et de l'information communiquée aux donateurs appelle les observations suivantes :

- il existe un décalage critiquable entre des appels à la générosité publique centrés sur l'aide à des enfants et en réalité, l'accueil par le Foyer d'adolescents et pour une part, de jeunes adultes ;

- il n'y a pas eu, pendant la période faisant l'objet du contrôle, soit les années 2007 à 2009, d'information sur la fermeture du collège et la réduction du nombre de jeunes accueillis. Les dons sont censés aller à des jeunes en difficulté ou en détresse et leur nombre diminue de plus de la moitié entre les rentrées 2007/2008 et 2008/2009 sans que l'information ne soit donnée ni en 2008 ni en 2009 alors que dans le même temps, un forum « Sauvons le Foyer de Cachan » a fonctionné en 2008 pendant plusieurs mois sur internet, à l'initiative de représentants du personnel opposés à la fermeture du collège.

- les grandes lignes de la politique de communication du Foyer vis-à-vis de ses donateurs auraient dû, conformément aux recommandations de la Cour des comptes¹ être débattues en conseil d'administration, ce qui n'a pas été fait, le conseil se contentant d'approuver les comptes d'emploi des ressources annexés aux états financiers annuels.

Au cours de la procédure du contrôle, la présidente de l'association s'est engagée à prendre en compte ces observations, à faire référence dans le contenu des appels à la générosité publique aux jeunes et non plus aux enfants accueillis, et à améliorer l'information communiquée aux donateurs, en particulier par la refonte du site internet du Foyer.

C - Des dons et legs représentant le quart des ressources du foyer

En réponse à ses appels à la générosité publique, Le Foyer reçoit des dons et des legs pour des montants annuels qui peuvent aller jusqu'à 1 à 1,5 M€, soit le quart des ressources du Foyer. Il a également pendant longtemps bénéficié du produit de la vente des cartes du Foyer de Cachan dans le réseau des bureaux de poste, qui a cessé courant 2007.

Le Foyer bénéficie de dons en réponse aux publipostages de sollicitation et au catalogue de Noël. 78 % des dons annuels viennent en

¹ Rapport de la Cour des comptes d'octobre 2007 sur la « qualité de l'information communiquée aux donateurs par les organismes faisant appel à la générosité publique ».

réponse aux mailings de sollicitation, en particulier ceux de la fin de l'année.

Le fichier des donateurs a été constitué à partir du fichier de la mutuelle de La Poste. Il est géré par l'association et comporte 30 000 noms. Les donateurs actifs, qui appartiennent principalement à La Poste ou sont d'anciens postiers, sont de l'ordre de 15 000, avec une tendance à la réduction de leur nombre, au fil des années. Le Foyer a tenté en 2007 d'élargir le nombre des donateurs au delà du cercle de La Poste mais sans succès.

Le Foyer bénéficie également chaque année de legs, venant là aussi en général d'anciens postiers, dont le montant total est plus fluctuant, mais dont l'ordre de grandeur moyen est supérieur à celui des dons. Le Foyer n'a pas fait pour l'instant de recherche active de legs, et il dispose certainement d'une marge dans ce domaine.

Tableau n°1. Tableau des dons et legs (2006/2009)

En €	2006	2007	2008	2009	En milliers d'€
Dons	592	583	543	504	
Legs encaissés	490	544	95	1 444	
Total	1 082	1 127	638	1 988	
Legs à recevoir	775	906	1 139	832	

Source : Foyer de Cachan

Par ailleurs, le Foyer a bénéficié pendant longtemps de la mise à disposition gratuite par La Poste de son réseau postal pour vendre les cartes du Foyer de Cachan, ce qui rapportait au Foyer de l'ordre de 500 000 € chaque année. La décision de La Poste de ne plus assurer cette mise à disposition gratuite a conduit le Foyer à mettre fin à cette activité qui apportait des ressources équivalentes à celles des dons. Il subsiste aujourd'hui une activité liée à la vente du catalogue de Noël, qui rapporte de l'ordre de 50 000 € par an.

D - Les modalités de traitement des dons et legs

Les dons parviennent par chèque pour la grande majorité, par virement postal et par cartes bancaires. Les chèques sont endossés et

saisis quotidiennement par un agent du service solidarité. Les bordereaux sont, après vérification, envoyés aux centres de chèques postaux (CCP). En fin de mois, un contrôle est effectué entre la saisie informatique et les imputations comptables. La date de crédit est enregistrée, les reçus fiscaux sont édités et envoyés aux donateurs. Les numéros de reçus fiscaux sont imputés informatiquement, sans possibilité de modification manuelle. Des vérifications peuvent être faites par nom, montant, date de réception, date de crédit et numéro de reçus fiscaux.

Les legs sont soumis pour acceptation au conseil d'administration. La décision d'acceptation ou de rejet est inscrite au compte rendu du conseil d'administration, puis transmise au notaire qui en avise la préfecture. Pour les dossiers qui comprennent des biens immobiliers, l'aliénation du bien est soumise à l'assemblée générale, conformément aux statuts.

E - L'emploi des ressources collectées devrait être mieux précisé

L'article 4 de la loi du 7 août 1991 prévoit que les organismes faisant appel à la générosité publique doivent établir « un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, qui précise notamment l'affectation des dons par types de dépenses ». Les modalités de présentation du compte d'emploi ont été précisées par un arrêté du premier ministre en date du 30 juillet 1993, qui énumère la liste des rubriques devant obligatoirement figurer au compte d'emploi des ressources (CER). Ces modalités ont été complétées par les dispositions de l'arrêté du 11 décembre 2008 qui prévoit explicitement la nécessité de répartir l'emploi des ressources collectées entre les missions sociales, les frais d'appel à la générosité publique, les frais de fonctionnement et les ressources non utilisées et restant à affecter. Cet arrêté est applicable à compter de l'exercice 2009.

Les comptes d'emploi du Foyer, joints en annexe, distinguent bien les différentes rubriques prévues par les arrêtés de 1993 et de 1998. Mais leur renseignement se fait à partir de l'ensemble des produits et des charges du compte de résultat, le CER se présentant comme un retraitement du compte de résultat.

Pour les exercices 2006 à 2008, les ressources collectées auprès du public par le Foyer n'ont pas d'affectation dédiée.

Dans la présentation du CER 2009, le montant des ressources collectées auprès du public, soit 1, 949 M€, est tout entier affecté aux missions sociales, les frais d'appel aux dons et les frais de

fonctionnement étant considérés comme financés par ailleurs. L'information est en l'état, insuffisante car l'organisme doit pouvoir, à partir de 2009, donner toutes précisions sur les règles de décomposition de l'emploi des fonds de la générosité publique, qui doivent être pérennes et expliquées dans l'annexe au compte d'emploi des ressources.

La rubrique missions sociales du Foyer comprend trois sous rubriques : l'enseignement d'une part, l'accueil, l'hébergement et le suivi des enfants d'autre part, et enfin les frais d'entretien du patrimoine.

Ce dernier item ne constitue pas en lui-même une mission sociale, celle-ci devant correspondre aux causes soutenues dans l'appel à la générosité publique. Les dépenses d'entretien du patrimoine doivent donc, soit être intégrées dans les frais de fonctionnement, soit être incluses dans les missions sociales d'accueil, d'enseignement et d'hébergement. Pour apparaître de manière spécifique comme mission sociale, il faudrait que ces dépenses fassent l'objet d'un appel spécifique à la générosité publique. La présidente a pris devant la Cour l'engagement de se conformer à ces règles, qui doivent être explicitées dans l'annexe au CER, à compter de l'exercice 2010.

Enfin, depuis la publication de l'arrêté du 2 juin 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels, le Foyer, doit, comme toutes les associations percevant plus de 153 000 € de dons ouvrant droit à avantage fiscal, déposer ses comptes annuels sur le site de la Direction des Journaux officiels, ce qu'il n'a pas fait jusqu'à présent.

Conclusion

Le Foyer de Cachan exerce une activité d'intérêt général dans le domaine éducatif, et a fait le choix d'une orientation sociale forte en accueillant des jeunes en difficulté, qui ont progressivement remplacé les enfants de familles d'agents de La Poste et de France Télécom. Il a traversé au cours de ces dernières années d'importantes difficultés qui ont conduit les responsables du Foyer à la fermeture du collège, une reprise en mains de la gestion et le développement d'un nouveau projet associatif. En s'orientant vers le développement de son lycée professionnel, l'accueil d'un internat d'excellence et la gestion d'une résidence étudiante, le Foyer diversifie son activité tout en restant à l'intérieur de la vocation éducative et sociale qu'il s'est donnée. L'importance du projet de résidence étudiante implique cependant une gestion professionnelle de ce projet et de ses modalités d'exploitation qui ne sont pas encore toutes définies.

Les dons et legs occupent une part significative des ressources du Foyer et sont indispensables à son équilibre financier, en raison du poids des charges fixes liées à l'importance de son patrimoine et au taux d'encadrement des jeunes. Pour l'avenir, la question de leur maintien se posera dans la mesure où les donateurs sont issus du monde de La Poste et de France Télécom, dont le Foyer s'est éloigné partiellement par le public accueilli et la nature de ses activités.

Pour les trois exercices considérés, l'emploi des ressources issues de la générosité publique a été conforme aux objectifs des appels sous les réserves suivantes :

- l'ambiguïté d'une communication centrée sur l'accueil d'enfants en difficulté, alors que dans la réalité, les jeunes accueillis sont des adolescents et des jeunes adultes ;**
- l'insuffisante information des donateurs relative aux difficultés rencontrées par le Foyer et à ses projets d'évolution ;**
- l'insuffisante explicitation des règles d'affectation et de répartition des ressources de la générosité publique.**

Le Foyer a pris l'engagement à l'égard de la Cour de revoir les modalités d'information des donateurs et la politique de communication à compter du compte rendu de l'exercice 2010.

Annexe

Compte d'emploi des ressources 2007-2009

Evolution des ressources 2007-2009

Ressources (en €)	2007	2008	2009
Contributions externes	3 287 662	3 197 613	2 116 511
Contribution des familles	1 551 765	1 077 040	476 380
Remises accordées aux familles	-183 773	-118 619	-678
Subventions (LP, FT, État, taxe d'apprentissage)	1 919 670	2 239 192	1 640 809
Produits de la générosité	1 126 078	637 151	1 948 642
Dons	582 392	542 260	504 488
Legs	543 686	94 891	1 444 154
Autres produits	370 583	304 195	365 753
Produits financiers	10 796	19 898	4 448
Reprise de provisions et subventions	357 336	231 866	628 365
Produits exceptionnels	217 238	57 117	6 027
Déficit de l'exercice	938 445	1 779 330	
Total des ressources	6 308 138	6 227 170	5 069 746

Personnels mis à disposition par La Poste	331 180	315 000	318 500
Enseignants de l'Education nationale	1 026 000	993 000	666 000

Source : Cour des Comptes à partir des CER annexés aux états financiers annuels

Evolution des emplois 2007-2009

Emplois (en €)	2007	2008	2009
Missions sociales	4 894 611	3 654 551	2 887 060
Dont emploi des ressources générosité publique			1 948 742
Enseignement	919 387	1 377 294	
Accueil, hébergement et suivi des enfants		1 906 591	
Frais d'entretien du patrimoine	428 142	370 566	
Activités de recherche de ressources propres	492 830	260 898	191 971
Frais d'appel aux dons	209 374	73 831	
Frais liés à la vente des produits de solidarité	283 457	187 067	
Frais de fonctionnement	565 972	1 253 033	1 039 736
Dotation aux provisions	96 304	567 946	821 959
Charges exceptionnelles	258 419	490 743	
Excédent de l'exercice			129 020
Total des emplois	6 308 137	6 227 171	5 069 746

Source : Cour des Comptes à partir des CER annexés aux états financiers

Compte d'emploi des ressources 2009

Emplois	Emplois de N=	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
Compte de résultat		
1-Missions sociales	2 887 060	
1.1 Réalisées en France	2 887 060	1 948 642
-Actions réalisées directement	2 887 060	
-Versement à d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger		
2. Frais de recherche de fonds	191 971	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		
2.2 Frais de recherche d'autres fonds privés		
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
3. Frais de fonctionnement	1 039 736	
I-Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	4 118 767	
II-Dotation aux provisions	821 959	
III-Engagements à réaliser sur ressources affectées		
IV- Excédent de ressources de l'exercice	129 020	
V-Total général	5 069 746	
VI- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par des ressources collectées auprès du public		
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 948 642
Contributions volontaires en nature		
Missions sociales	666 000	
Frais de recherche de fonds		
Frais de fonctionnement et autres charges	318 500	
Total	984 500	

RESSOURCES	Ressources de N : compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
1-Ressources collectées auprès du public		
1.1. Dons et legs collectés	1 948 642	1 948 642
Dons manuels affectés	508 488	508 488
Legs et autres libéralités affectés	1 444 154	1 444 154
1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2. Autres fonds privés	0	
3. Subventions et autres concours publics	1 640 809	
4. Autres produits	851 930	
I-Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	4 441 381	
II-Reprise des provisions	628 365	
III-Report des ressources affectées non utilisées au cours des exercices antérieurs		
IV-Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		
V-Insuffisance des ressources de l'exercice		
VI-Total général	5 069 746	
Solde des ressources collectées auprès du public et non utilisées en fin d'exercice		
Bénévolat		
Prestations en nature	984 500	
Dons en nature		
Total	984 500	
Contributions en nature : les aides en nature mises à disposition de l'association par La Poste et France Télécom (318 500€) ont augmenté de 3 500€ par rapport à 2008. Elles sont affectées à 30% aux activités de recherche de ressources propres, 28% aux activités en faveur des jeunes, et 42% aux frais de fonctionnement		

Source : états financiers annuels

REPONSE DE LA PRESIDENTE DU FOYER DE CACHAN

REONSE DE LA PRESIDENTE DU FOYER DE CACHAN

Lors du contrôle que vous avez exercé sur le Foyer de Cachan, vous avez noté que, « les principales observations et recommandations portent sur l'information des donateurs ».

C'est sur ce constat que je souhaitais vous indiquer les actions que nous avons d'ores et déjà entreprises et celles que nous préparons.

• « *L'association a mis en avant dans sa communication les enfants qu'elle accueillerait alors qu'il s'agit de jeunes, adolescents, voire adultes. Elle n'a pas informé en temps utile les donateurs des changements profonds qu'a connu le Foyer .. ».*

Le dernier appel à don depuis votre remarque date de la lettre de rentrée. Je vous joins cette lettre en copie. Au-delà de cette application directe de votre observation, les consignes sont bien passées pour être en concordance avec votre rapport.

Le nouveau site Internet du Foyer sera mis en ligne mi-décembre. Il a été complètement remodelé pour « coller » à nos activités et à nos missions. Vous pourrez bien sûr le consulter à cette date à l'adresse « Foyer de Cachan ». La maquette mise en ligne sera présentée au Conseil d'Administration du 25 novembre pour amendements éventuels et approbation.

• « *L'association doit mieux expliciter les règles de répartition de l'emploi des ressources collectées auprès du public .. ».*

Le Foyer s'engage à fournir ces éléments à partir de l'année civile 2012 à partir de procédures mises en place à cette période.

Au-delà de ces actions de conformité que nous engageons, et compte tenu de l'intérêt que nous avons senti que la Cour ressentait pour le Foyer, je tenais à vous informer de l'évolution de nos projets en cours :

• *Les résultats aux examens ont été au rendez-vous, confirmant l'excellente tenue de notre enseignement.*

• *La rentrée a permis d'accueillir 20 % de plus de jeunes en difficulté puisque, hors apprentis, nous passons de 200 élèves à la rentrée 2010, à 244 à la rentrée 2011. C'est pour nous un merveilleux encouragement.*

• *L'internat d'excellence a lui doublé de volume, ce qui était programmé par le Rectorat, mais souligne aussi la capacité du Foyer à s'inscrire dans des projets pédagogiques innovants.*

• *L'avancement des travaux de la résidence étudiants est, grâce à la complicité de la météo, en phase avec notre planning. La fin des travaux est toujours prévue pour février 2013.*

- Nos résultats sont aujourd'hui bénéficiaires grâce, à la fois à une politique financière rigoureuse et à une politique éducative qui donne à notre association une image positive qui attire de nouveaux jeunes.

RESULTATS EXAMENS							
FOYER de CACHAN		SESSION 2010			SESSION 2011		
		Pourcentage	Admis	Candidats	Pourcentage	Admis	Candidats
CAP	Pré ouvr Eleec				90,00%	9	10
	DOSC apprentissage	90,00%	9	10	87,50%	7	8
BEP	Electrotechnique	91,67%	11	12	81,25%	13	16
	Métiers de la Relation à la Clientèle et aux Usagers	78,57%	11	14	100,00%	26	26
	Carières Sanitaires et Sociales	97,62%	41	42	71,43%	25	35
BAC	ELEEC	70,00%	7	10	87,50%	14	16
	ELEEC apprentissage	80,00%	12	15	90,91%	10	11
	SERVICES apprentissage				100,00%	22	22
Nombre de candidats			91	103		126	144
Tous examens confondus		88,35%				87,50%	